

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE D'HEBECOURT

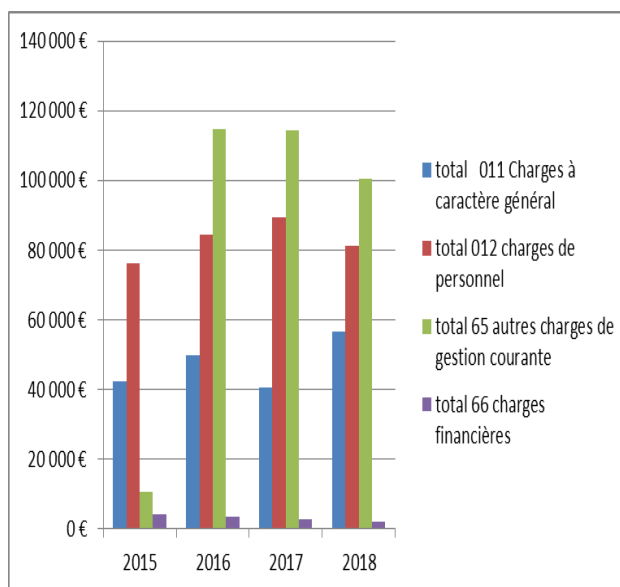
Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifiée par l'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date de vote. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été voté par le conseil municipal le 1er avril 2019. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

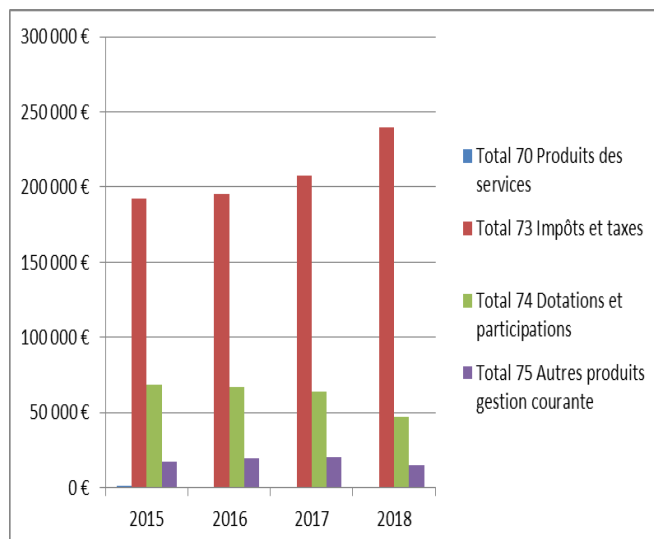
Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



Les charges à caractère général :

Le poste le plus important est celui de la consommation électrique avec 17.000 € en moyenne sur les 6 dernières années. Vient ensuite le poste combustible avec 8 à 9 000 litres de fuel par an. Les frais d'intercommunalités augmentent par l'arrivée d'un nouveau service : l'urbanisme, géré désormais par les services de la Métropole, ils sont détaillés sur le tableau ci-dessous.

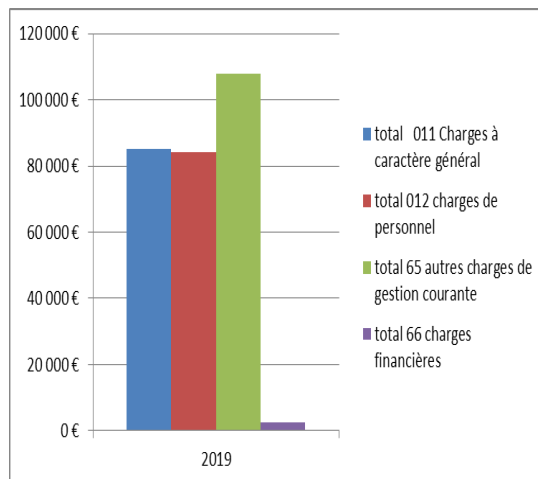
Et les recettes de fonctionnement :



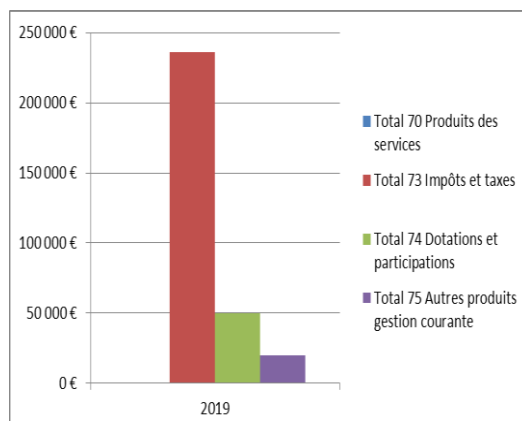
Il est clair que les recettes fiscales représentent la majeure partie des ressources de la commune, 78%, et avec les dotations de l'Etat presque 94%.

Le budget primitif 2019 prévoit les dépenses en maintenant l'effort d'économie sur les charges à caractère général.

Le poste le plus important des « autres charges de gestion courante » est détaillé en annexe en précisant que les dépenses d'urbanisme représentent le coût du traitement de tous les dossiers d'urbanisme (demande de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme).



Et recettes suivantes :



Les investissements pluriannuels :

- Le total prévisionnel de l'aménagement des trottoirs de la RD 1001 s'élève à 1 016 000 € avec une participation communale de 243 000 €.
- Avec la Métropole, l'aménagement de la rue de Rumigny s'élève à 3 250 € à titre provisoire pour la part communale.
- L'investissement le plus important a consisté en 2018 à effectuer l'enfouissement des réseaux de la rue de la Vallée, la résidence des Haies et la résidence Clément pour un montant prévisionnel de 159 000 € à charge de la commune (après déduction de l'aide de la Fédération départementale d'électricité). Il faut noter que l'augmentation de la fiscalité a permis de limiter le financement de cette opération à un emprunt de 100 000 € sur 15 ans.
- La commune a consacré 28 000 € à la salle communale en améliorant l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (modification du SAS d'entrée, de la signalétique), en sécurisant le terrain de jeu par une clôture, en installant des buts de football et un filet de protection, en implantant des bancs et en achetant de nouvelles tables. Elle a reçu près de 9 000 € de subvention de l'Etat et du Conseil Départemental pour ces différentes actions.
- L'éclairage du Pré joli a été rénové pour un montant provisoire de 19 000 €, le choix d'ampoules à LED devant permettre une économie sur la consommation électrique.
- Les chéneaux de la mairie et les bordures du toit ont été totalement refaits pour 13 113 €, travaux subventionnés à 40% par l'Etat.
- Une place de parking et des toilettes spécifiques PMR ont été créés à la mairie pour 3 000 € subventionnés à 50% par l'Etat et le Conseil Départemental.
- Un nouveau copieur a été installé à la mairie pour 4 332 €.
- Des poteaux incendie ont été changés en 2016 et 2017 pour un coût unitaire de 1 395 €.

Le budget primitif 2019 continue les améliorations autour de la salle communale en prévoyant la création de noues permettant de recueillir les eaux pluviales, évitant ainsi l'inondation du parking lors des orages et averses importantes pour un coût estimatif TTC de 15 653.20 €. Une subvention de 60% du HT de l'agence de l'eau est attendue.

Le revêtement du parking sera renoué également ainsi que l'espace autour de la salle pour un montant TTC de 31 846.74 €.

Des aménagements de sécurité seront réalisés rue de la Vallée et résidence Clément pour un montant maximum de 15 265.78 € subventionnés à hauteur de 20 % au titre des amendes de police.

Annexe 1 : détail des charges d'intercommunalite

SISCO : Syndicat intercommunal scolaire Grattepanche-Rumigny-Hébécourt

SIVU : syndicat à vocation unique du Sud Amiénois

SIVOM : syndicat intercommunal à vocation multiple de Boves

SISA : syndicat intercommunal de soins à domicile du Sud Amiénois

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SISCO	41 090 €	45 525 €	49 769 €	49 035 €	39 203 €	33 711 €
SIVU	9 146 €	7 266 €	10 704 €	8 888 €	9 563 €	14 183 €
SIVOM	19 799 €	19 872 €	20 075 €	19 659 €	20 104 €	19 184 €
SIVOM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 337 €
SISA	396 €	402 €	408 €	408 €	410 €	420 €
Metro/ urb,			650 €	1 747 €	2 500 €	4 000 €
	70 431 €	73 064 €	81 607 €	79 737 €	71 781 €	72 835 €